

torité humaine. La famille, préexistant à l'État, n'a pu recevoir de lui sa constitution ni ses droits ; ils sont une conséquence inévitable de sa nature. C'est encore "par une conséquence logique de l'autorité naturelle dont ils jouissent sur leurs enfants, de la connaissance vraie qu'ils ont de leurs besoins, de l'intuition merveilleuse que l'instinct paternel leur donne de leur avenir, que les chefs de famille peuvent, s'ils le jugent à propos, choisir librement les maîtres appelés à parfaire leur éducation. Ils en ont le droit, souvent même le devoir".

Le devoir leur incombe aussi d'une vigilance qui atteint non seulement les maîtres, mais également les livres, les méthodes et les usages, car, pour rappeler un mot de l'illustre Windthorst, la maison paternelle étant la première école, "l'autorité et l'enseignement des professeurs ne doit être que l'écho, l'appui de l'autorité et de l'enseignement de la famille", qu'au besoin on y pourvoit, en nommant des Commissions jouissant d'un "pouvoir représentatif" et dans l'exercice duquel elles se conformeront aux vœux, aux sentiments, aux croyances religieuses des parents, et il nous faut ajouter, en tenant compte des vœux et des sentiments de l'Église.

En matière d'éducation, les droits des parents ne sont pas en effet illimités : une autorité supérieure, celle de l'Église, en règle l'usage. S'il y a une vérité qui s'impose infailliblement à l'homme et fonde la seule et véritable religion, il y a aussi une éducation s'imposant à l'enfant qui reçoit au jour de son baptême une vocation surnaturelle ; cette éducation, en lui ouvrant le mystère de la vie future, l'instruira des principes et vérités à croire, et des préceptes à observer. Et c'est pourquoi, indépendamment de la volonté des parents, "l'enseignement religieux et la discipline morale constituent deux éléments précieux, deux facteurs indispensables dans l'œuvre éducatrice". D'où l'autorité indiscutable de l'Église, la seule dépositaire de la foi et dispensatrice de vie divine dans le cœur de l'enfant, de l'adolescent et de l'homme durant toute sa vie.

L'Église, du reste, n'est elle pas un pouvoir essentiellement enseignant ? Elle seule jouit d'un mandat sans restriction pour porter à tous les hommes les enseignements de Dieu : *Allez, enseignez toutes les nations*. Quelle politique pourrait légitimement l'entraver dans sa mission ? Il est vrai,